

Recommandations aux locataires du Chalet du Montperreux

- **Eau** : Ne pas boire d'eau aux robinets : la cuire ou la traiter au Micropur, avant de la consommer. Si la citerne d'eau est vide, avertir la gérante, Aline Humbert, au tél 032 753 71 80 ou 079 293 79 20.
- **Falaise** : Côté sud, le terrain devient abrupt, avertir chacun-e du danger à côtoyer de trop près cet endroit.
- **Fournitures à apporter** : Produits de nettoyage, linges et torchons pour la vaisselle, essuie-mains et savon pour les sanitaires, papier de toilette, allumettes, papier journal, sacs à ordures taxés, pharmacie.
- **Dortoirs** : Des matelas sont à disposition, prendre avec soi sacs de couchage, couvertures et coussins (si nécessaire).
- **Fondue** : Cinq sets à fondue sont à disposition. En début de location, demander des recharges de gel combustible au gardien.
- **Incendie** : Le chalet est équipé d'un système de détection incendie, il est donc strictement interdit de fumer dans le bâtiment.
- **Ordures** : Dès le 01.01.2012 dans le canton de Neuchâtel, les ordures sont facturées au sac. Les sacs peuvent être obtenus auprès du gardien, à votre arrivée. Pendant le séjour, les poubelles pleines peuvent rester sous le couvert de la cuisine, mais..... les renards pourraient s'y attaquer, essayez de les évacuer au fur et à mesure (lors de longues locations). A la fin du séjour, toutes les ordures doivent être emportées. Des containers pour les ordures ménagères et le verre se trouvent à la Vue-des-Alpes. Un bac de récupération des piles est à disposition dans la cuisine. Nous nous chargeons de le vider.
- **FEU** : N'utiliser que le foyer prévu à cet effet au nord du chalet dans le champ. Pas de feux ailleurs, sauf autorisation du gardien. Le bois se cherche dans les forêts avoisinantes.

